



Paris, le 18 juin 2014

Déclaration préalable de la FEETS-FO au comité de suivi des réformes de l'ADS et l'ATESAT

Après avoir engagé de façon masquée mais à marche forcée l'abandon des missions ADS/ATESAT (RH 2013), c'est au travers de ce Comité de suivi que l'administration poursuit désormais à découvert.

Nous aurions pu vous relire la [déclaration](#) que nous faisons lors de la réunion inaugurale de ce Comité de suivi – avortée – du 21 janvier dernier...

Que s'est-il passé depuis si ce n'est que l'administration poursuit maintenant la **Méforme** de ce ministère à découvert ... mais aussi de façon décomplexée depuis la publication des lois dont elle avait anticipé la mise en œuvre.

Nous nous sommes interrogés avant de venir car, en matière de dialogue social, votre lettre du 5 courant, M. le Secrétaire général, pose des perspectives qu'il convient de clarifier et de débattre.

Mais au moins avons-nous le privilège de vous avoir ici comme interlocuteur, ce qui n'est pas étranger à notre présence.

Force est cependant de constater que la façon dont vous avez procédé nous a même amenés à imaginer le pire puisque nous aurons découvert vendredi dernier les remontées de seulement 15 régions et redoutions d'y voir vu le signe que, comme de l'abandon de l'ADS et de l'ATESAT, vous aviez eu comme consigne gouvernementale d'anticiper pareillement sur les projets de suppression de régions...

Mais, considérant sans doute qu'il valait mieux que nous ayons ces documents trop tardivement pour pouvoir les analyser et les confronter à la réalité du terrain que pas du tout, nous aurons reçu hier les « notes d'ambiance » en déserrance des six régions manquantes.

Les apparences seraient ainsi sauvées ... sauf qu'il apparaît à leur examen que toutes ces notes ont toutes été rédigées sous le prisme RBOPien.

Il en résulte tout d'abord qu'en matière de dialogue social, il y a mieux - localement aussi ! - ... que des instances dont le Conseil d'État a condamné les modalités de mise en place en leur temps.

Et qu'en matière de diagnostic, **il y a aussi plus fiable que l'échelon régional pour apprécier « l'ambiance » dans ... les directions départementales** (puisque'il s'agit de cela !), la DREAL n'étant impliquée qu'au titre très particulier de la stratégie et de l'animation régionale des RH comme l'ont observé par exemple nos représentants de la DREAL Auvergne.

Ainsi, concernant les problématiques liées aux questions spatiales des redéploiements, si nous ne mettons par exemple pas en doute le contenu de la « note d'ambiance » "lissée" du DREAL d'Alsace, n'y apparaît pour autant pas clairement le fait qu'avec une baisse de 30% des effectifs dans le Haut-Rhin contre 8,5% dans le Bas-Rhin (département du siège de la DREAL), **la question des redéploiements ne s'observe pas avec la même acuité selon qu'on la regarde au niveau du siège des régions – y compris les moins étendues – que de celui des territoires qui en sont éloignés...**

Quant aux questions relatives aux redéploiements fonctionnels, ils apparaissent dans les remontées de nos camarades des DDT éloignées des sièges comme celui-ci qui nous écrit « La note "d'ambiance" de notre DREAL est vraiment sommaire et ne reflète pas vraiment de l'"ambiance" terrain

Elle reflète cependant bien d'un certain manque de considération pour ces problèmes... ». Et je peux vous dire que lorsqu'on voit la fiche relative aux Pôles interministériels de soutien aux projets des collectivités, on se demande comment ils pourront être créés ? où ? et pour combien de temps ? Cet autre agent qui nous confirme que « le forum de présentation des postes » organisé dans sa DREAL a bien eu le mérite d'exister ... mais qu'il ne présentait aucun futur métier lié à la réorganisation !

Si nous ne voulons pas voir dans la transmission tardive de ces documents une volonté délibérée de votre part de nous empêcher de confronter ces « notes d'ambiance » à la réalité de la situation ressentie par les agents, nous ne concluons pas notre expression sur cet exercice sans vous livrer ce témoignage d'un autre agent :

« La réponse est globalement conforme à la situation dans ma DDT.

Hormis un point : Les agents n'espèrent pas, contrairement à ce qui est dit poliment, de "clarification sur le futur NCT", ils sentent bien qu'on se moque du monde, que l'administration laisse pourrir la situation comme elle sait bien le faire, que l'objectif réel est bien de se faire oublier des collectivités, de les obliger tranquillement et inconsciemment à se passer de nos services, la nature ayant horreur du vide.

Ce NCT est considéré comme un écran de fumée, pour permettre le cas échéant à l'administration de donner réponse "bisounours" à un potentiel élu excité qui viendrait à se réveiller en criant au scandale.

Les agents, du coup réalisent que le travail de l'Etat se limitera à moyen terme aux strictes missions régaliennes, quand tout le reste aura été selon le cas, stoppé, privatisé ou transféré.

Alors ils s'interrogent sur l'intérêt de leurs missions à venir en DDT. »

Pour information, il s'agit du témoignage d'un agent d'une DDT éloignée du siège de l'auteur régional de la « note d'ambiance » ; l'écho n'est pas le même...

Vous l'aurez compris, nous n'irons pas plus loin dans le constat de la situation.

Si vous vous en tenez à ce que rapportent ces « notes d'ambiance », tout va bien !

Si vous écoutez bien ce que nous vous disons ou ce que vous disent nos représentants lorsque vous les rencontrez sur le terrain, l'ambiance n'est pas aussi rose...

Alors comme nous sommes venus parce que nous avons le privilège vous disais-je tout à l'heure de vous avoir comme interlocuteur, parlons plus concrètement du réel.

Nous nous félicitons qu'**en réponse à l'action engagée par notre Fédération et nos Syndicats nationaux** votre représentant en charge de présider les commissions administratives paritaires des corps de catégorie A du ministère nous ait annoncé votre décision de surseoir à la mise en œuvre d'une autre mesure échaudée ces dernières semaines en catimini, **à savoir la réduction à deux du nombre de cycles de mobilité.**

Et s'il est un lieu en dehors du comité technique ministériel qui permette d'évoquer ce sujet, c'est bien ce comité de suivi des réformes ADS et ATESAT dont la raison d'être est – nous l'avons bien compris de votre part - de fluidifier les mobilités, pas de les jalonner d'obstacles supplémentaires.

Aussi tenons-nous à en prendre solennellement acte ici et aujourd'hui.

Et puis, avant de terminer - et toujours sur le concret -, nous avons noté avec satisfaction que vous aviez apporté à votre note du 10 juin dernier un certain nombre des clarifications dont nous vous disions lors de la précédente réunion qu'elles s'imposaient pour des question de loyauté.

Vous nous présentez aujourd'hui un projet d'arrêté ouvrant droit au complément indemnitaire d'accompagnement (régime indemnitaire sur lequel nous aurons joué des coudes pour nous faire entendre de la Fonction publique et l'améliorer, même si c'est à nos yeux de façon trop modeste...).

Aussi, afin de ne pas avoir l'impression d'être venus pour rien, ni d'avoir pu non plus améliorer ce texte pour rien, nous réitérons notre demande concernant la **rétroactivité de son bénéfice** aux agents qui ont anticipé des repositionnements qui y ouvrent le droit.

Pour conclure, nous demandons que **le ministère obtienne les moyens budgétaires** correspondants afin que ce dispositif ne gage pas l'enveloppe « catégorielle » déjà réduite.

Il ne serait pas décent de faire payer par les agents dont les missions ne sont pas supprimées, les frais que le gouvernement promet à ceux auxquels il impose de quitter le ministère !